

# Réveil Agricole

## Blés alternatifs et blés de printemps

Les dommages causés dans les emblavures d'automne, par les grands froissements de Décembre, sont ainsi que nous l'avons noté précédemment, fort importants. Il semble que les régions les plus touchées seraient celles situées au Nord d'une ligne tirée de Besançon à Nantes, comprenant tous les pays de grande culture du blé.

Dans une communication qu'il a faite dernièrement à l'Académie d'Agriculture, M. Crépin, Directeur au Centre de Recherches agronomiques de Versailles, a indiqué que l'intensité des dégâts est telle, que la plupart des blés atteints devront être retournés, ce qui représente pour des régions comme la Brie, la Beauce, les 4 à 5 des surfaces emblavées.

La Commission d'Agriculture de la Chambre, saisie de ce dossier, a demandé au Ministère de l'Agriculture de faire procéder d'urgence à l'évaluation des pertes et à faciliter la fourniture aux cultivateurs des semences de blés alternatifs et de blés de printemps qui leur sont indispensables.

Dans la plupart des situations, on constate que ce sont seulement les dernières emblavures semées entre le 10 et le 16 Décembre qui ont échappé au désastre; celles sont maintenant bien vivées et ont belle apparence.

Pour le reensemencement, il est conseillé de recourir aux blés dits alternatifs, c'est-à-dire à ceux que l'on peut indifféremment semer à l'automne et pendant l'hiver compte tenu naturellement de l'époque à laquelle il sera possible de refaire ces semis. Les grandes pluies de ces derniers jours ont en effet tellement détrempé certaines terres, qu'elles sont maintenant devenues impropres.

Voici quelques indications d'un certain intérêt, relatives au classement des variétés suivant leurs aptitudes à développer rapidement leur tige. L'aptitude à la montée d'une variété de blé, est caractérisée par le nombre minimum de jours qui lui sont nécessaires pour aller du semis à l'épispion.

A cet égard, les observations enregistrées au Centre des Recherches Agronomiques par MM. Alalouette et Gandon, permettent de grouper les variétés comme suit :

- 1<sup>er</sup> Groupe : Blés pour lesquels la période semi-épispion est au moins de 45 jours. Ce sont : Goldenrod, Bellefleur, Teversham.
- 2<sup>e</sup> Groupe : Période semi-épispion pouvant descendre à 110-130 jours. Ce sont : Biano Hâtif Cambier, René Lohon, Véronique, Providencia, Vilmorin 27, Vilmorin 23.
- 3<sup>e</sup> Groupe : Période semi-épispion pouvant descendre de 90-110 jours. Ce sont : Bon Meunier, Boreaux, Hybride 56, Ile de France, Invernal G 4, Vilmorin 2.
- 4<sup>e</sup> Groupe : Période semi-épispion de 80 à 90 jours. Variétés : Allée, Bon Fermat, Chantecleir, Jopnot.
- 5<sup>e</sup> Groupe : Période semi-épispion de 70 à 80 jours. Variétés : Extra Kolben 11, Fiorano, Aurora, Marchis, Saumur de Mars.

On constate que parmi ces variétés la période semi-épispion varie du simple au triple, ce qui conduit à retenir, que seules les variétés incluses dans le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> groupes sont susceptibles d'être utilisées comme blés alternatifs.

On note également que tous les blés de printemps, peuvent être classés en deux groupes, à savoir : le premier groupe, qui comprend les variétés de printemps, et le second groupe, qui comprend les variétés de printemps et de printemps tardifs.

Quant à la valeur boulangère, les blés Vilmorin 23, Chantecleir, Flèche d'Or, ont des caractéristiques de force. Fiorance Aurora a un W élevé, par contre les autres sortes de printemps ont un W plutôt bas. Ajoutons qu'en règle générale, le W d'une variété donnée est plus élevé en semis de printemps qu'en semis d'automne, si la récolte est opérée dans des conditions satisfaisantes.

En résumé, étant donné les défauts de nos variétés de printemps, peu améliorées par la plupart, on ne saurait trop recommander aux praticiens, l'emploi des blés alternatifs, qui peuvent réussir dans les conditions de culture actuelles.

Dans les petites terres à la condition qu'elles soient saines et bien pourvues de calcaire, mieux vaut leur faire porter un organe de printemps qui sera d'un meilleur rapport.

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma haute considération.

« Signé : Le Ministre de l'Agriculture ».

## Les nouveaux silos du « Pont Maudit » sur la route de Carvin à Lens

La construction des Silos Coopératifs au « Pont Maudit », commune d'Harnes, comprend l'entretien des travaux de terrassement de béton armé, maçonnerie, charpente, couverture, serrurerie, quincaillerie, menuiserie et autres ouvrages relatifs à l'aménagement de silos à blé, d'un magasin à denrées agricoles et d'une maison double.

« moulés d'avance et battus à refus ». Une disposition spéciale du projet consiste dans la suppression de l'appui intermédiaire, toutes les charges étant portées sur les poteaux latéraux, laissant ainsi la place entièrement dégagée sous les silos.

« La construction d'un Magasin à denrées agricoles, d'une surface couverte de 720 mètres carrés. Il repose sur des piliers en béton armé identiques aux précédents et ancrés dans le banc de marne dure.

« L'ossature du magasin est constituée par une voûte à nervures; celles-ci et les tirants supportent les chemins de roulement de la grue.

« La construction d'une maison double d'habitation pour logements du Directeur et d'un employé. Cette construction, élevée sur caves, se compose d'un rez-de-chaussée et d'un grenier.

« Pour l'exécution de ces travaux, il a été utilisé : 150 tonnes d'acier, 450 tonnes de ciment, 2 400 tonnes de sable et gravillon, 275.000 briques.

« Les travaux ont été exécutés par l'Entreprise PEULABEU, d'ARRAS, pour le compte de la Société Coopérative « L'AVENIR AGRICOLE ».

« Ils comportent : 1<sup>o</sup> La construction d'une batterie de silos à blé d'une contenance minimum de 15.000 quintaux. Cette batterie forme un rectangle de 40 mètres sur 7 mètres de largeur, flanqué de deux avant-corps aux extrémités; les cellules sont de forme carrée, au nombre de seize, disposées en deux files parallèles.

« Ces silos reposent sur des pieux en béton armé de 35 x 35, de 14 mètres environ, qui sont descendus dans le banc de marne dure. Ces pieux sont du type

contingent d'importation d'endives, dont elle bénéficie actuellement. Mais en contre-partie, la Belgique s'est engagée à n'apporter aucune modification au tarif douanier applicable aux vins d'origine française, en concurrence de leurs disponibilités, aux demandes d'achat dont ils seraient saisis.

## Conseils aux Aviculteurs

POUR AVOIR DE BELLES PEaux DE LAPINS

Il y a en cela comme en toutes choses des principes résultant de l'expérience et qu'il faut connaître.

Plus l'animal est vieux, plus son cuir devient résistant. Quant au poil, c'est un produit de l'épiderme qui ne vit pas, il s'allonge simplement par addition d'épiderme dans son follicule. Si le ralentissement de la nutrition est suffisant pour arrêter au fond du follicule la multiplication des cellules épidermiques, la continuité entre la racine, le bulbe et corps muqueux disparaît et le poil s'arrête alors facilement et tombe sans donner son propre poids. Ceci arrive au moment de la mue et en tout temps chez les lapins malades ou mal nourris deux mues, avant le huitième mois pour les espèces précocées, les adultes sont soumis à une mue deux fois par an, d'avril à juin et de septembre à novembre.

De plus, l'animal qui a le poil tant maigre la fourrure d'été est fort légère.

Conclusion : Ne donnez de bons résultats qu'à la fourrure qu'on peut se procurer avant plus de six mois et de novembre à avril : 20 Les animaux bien nourris ont une plus belle fourrure. On a remarqué d'ailleurs que le poil est plus beau chez les animaux auxquels on donne de l'eau et des brindilles de bois.

« Nombre de petits éleveurs, une fois le lapin dépeuvé, jettent avec mépris sa peau dans un coin de cour pour qu'elle se décompose. C'est une erreur. On peut encore beaucoup de peaux ratatinées, incapables de subir convenablement l'appât.

« Dans la peau fraîche, retournée contre le poil, on doit introduire une baguette courbée qui forme tendeur; on enlève le poil de la partie supérieure de la queue et de la gorge et on suspend la peau dans un grenier ouvert et non dans une cave humide.

« On peut également à votre pharmacien, 20 grammes de cachou que vous mélangerez à un litre d'eau chaude. Au second repas vous remplacerez l'huile thyroïdienne par l'eau de cachou. On ne doit pas donner de l'eau de cachou à la fois avec les lapereaux. La masse du poil sera étonnamment grasse et ne pas faire souper clair.

« Demandez également à votre pharmacien, 20 grammes de cachou que vous mélangerez à un litre d'eau chaude. Au second repas vous remplacerez l'huile thyroïdienne par l'eau de cachou. On ne doit pas donner de l'eau de cachou à la fois avec les lapereaux. La masse du poil sera étonnamment grasse et ne pas faire souper clair.

« On devra brûler les sujets morts et même le fumier; de plus le cliapiet sera désinfecté avec un bon antiseptique.

## LE THERMOGÈNE

La ouate qui engendre la chaleur et combat RHUMES - DOULEURS RHUMATISMES

pendant le mois de décembre, de 95 fr. 047, le prix du quintal de métrage ressort pour ce mois de 42 fr. 742 à 49, soit 0 fr 89 le degré.

« POUR LE MAINTIEN A LA TERRE

« LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE

« L'IMPORTATION DU PLANT

« LE CALENDRIER DES EXPOSITIONS

« LES IMPORTATIONS D'ANIMAUX REPRODUCTEURS EN 1939

« LES CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

« JARDINAGE PRATIQUE

« A LA CAMPAGNE

## COMMENT LES AGRICULTEURS DOIVENT RETENIR LA CONTRIBUTION NATIONALE EXTRAORDINAIRE DE 2 % SUR LES SALAIRES DE LEURS OUVRIERS

Un décret du 11 Janvier 1939 vient de faire connaître les conditions dans lesquelles doit être perçu le prélèvement de 2 % sur le montant des salaires, traitements, pensions, institué par le décret-loi du 12 Novembre 1938. Ces dispositions sont applicables à partir du 22 Janvier.

« La question des exonérations à la base » ayant précédemment été traitée dans notre journal, nous ne donnerons ici que des indications relatives aux retenues à effectuer sur les salaires et aux obligations de l'agriculteur employeur.

« Retenues à effectuer sur les salaires des assurances sociales dont la rémunération nette déduction faite d'une déduction de 10 % pour frais professionnels, n'excède pas 10.000 francs par an.

« Les retenues sont les suivantes : salaires journaliers : elle est de 10 centimes pour les salaires compris entre 37 et 42 francs; de 20 centimes pour les salaires compris entre 43 et 45 francs; pour ceux qui ont plus de 45 francs elle est de 1 franc pour les salaires compris entre 46 et 50 francs; de 2 francs pour les salaires compris entre 51 et 55 francs; de 3 francs de 56 à 60 francs; de 4 francs de 61 à 65 francs; de 5 francs de 66 à 70 francs; de 6 francs de 71 à 75 francs; de 7 francs de 76 à 80 francs; de 8 francs de 81 à 85 francs; de 9 francs de 86 à 90 francs; de 10 francs de 91 à 95 francs; de 11 francs de 96 à 100 francs.

« Obligations de l'agriculteur employeur

« A la campagne

« Les méfaits du gel

« Retenues d'urgence

« L'accord commercial franco-belge

« L'accord commercial franco-belge